

RAPPORT ANNUEL 2016

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles 94-96 du Code des sociétés, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport concernant les activités et l'évolution de votre Société au cours de l'année comptable qui a débuté le 1^{er} janvier 2016 et s'est clôturée le 31 décembre 2016.

Nous vous informons en particulier des points suivants :

- Commentaire général sur les comptes annuels établis par le Conseil d'administration, en vue d'exposer d'une manière fidèle l'évolution et la situation de la Société ;
- Événements importants survenus après la clôture de l'exercice;
- Circonstances particulières susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société ;
- Activités sur le plan de la recherche et du développement ;
- Opérations spéciales (augmentation de capital, émission d'obligations convertibles ou de warrants, achat d'actions propres, etc.) ;
- Données relatives à l'existence de succursales de la Société ;
- Opérations pertinentes relatives aux conditions de reconnaissance de la Société en tant que société coopérative agréée ;
- Risques les plus importants et incertitudes et rapport spécifique quant à l'utilisation d'instruments financiers.

1. Commentaire sur les Comptes annuels

1.1. Charges d'exploitation

Les frais d'exploitation totaux s'élèvent à 13.301,66 euros et se décomposent comme suit :

- Services et biens divers : 12.433,66 euros (notamment la rémunération pour la gestion administrative et financière, le Commissaire et les publications légales) ;
- Autres charges d'exploitation : 868,00 euros (principalement Securex Integrity).

1.2. Résultats financiers

L'exercice 2016 s'est soldé par un résultat financier positif de 119.580,26 euros, lequel se décompose comme suit :

- Revenus des immobilisations financières : 113.482,46 euros, composés des intérêts sur les prêts consentis à Electrabel (63.125,87 euros) et EGPF WWE (50.356,59 euros).
- Autres revenus financiers : 6.600,00 euros. En vertu des accords de prêt conclus entre Electrabel CoGreen et Electrabel/EGPF WWE, une prime d'apport de 6.000,00 euros par projet a été payée à Electrabel CoGreen, dont 10 % ont été comptabilisés en tant que revenus en 2016.
- Charges financières : montant limité à 502,20 euros (frais bancaires).



1.3. Affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice s'élève à 106.373,11 euros.

Le bénéfice reporté de l'exercice précédent s'élève à 8.463,37 euros. Le bénéfice à affecter de l'exercice 2016 s'élève donc à 114.836,48 euros.

Il est proposé aux Associés d'approuver l'affectation de résultat suivante :

- DOTATION AUX RÉSERVES LÉGALES : 5.318,66 euros
- DIVIDENDE À VERSER : 101.128,61 euros
- BÉNÉFICE À REPORTER : 8.389,21 euros.

En ce qui concerne en particulier le dividende à verser, il est proposé aux Associés d'attribuer le dividende suivant aux différentes sous-catégories de Parts sociales B :

- pour les associés de la sous-catégorie parts sociales B Zwevegem-Harelbeke : 6,86 euros par part sociale
- pour les associés de la sous-catégorie parts sociales B Franes-les-Anvaing : 7,50 euros par part sociale
- pour les associés de la sous-catégorie parts sociales B Sint-Gillis-Waas : 7,50 euros par part sociale
- pour les associés de la sous-catégorie parts sociales B Lochristi-Zele : 6,55 euros par part sociale
- pour les associés de la sous-catégorie parts sociales B Poperinge : 7,50 euros par part sociale
- pour les associés de la sous-catégorie parts sociales B Genk Sud : 4,82 euros par part sociale
- pour les associés de la sous-catégorie parts sociales B Belgicastraat (Gand) : 7,50 euros par part sociale
- pour les associés de la sous-catégorie parts sociales B Darsen I (Gand) : 4,05 euros par part sociale
- pour les associés de la sous-catégorie parts sociales B Westerlo : 4,12 euros par part sociale
- pour les associés de la sous-catégorie parts sociales B Ginkelom : 7,50 euros par part sociale
- pour les associés de la sous-catégorie parts sociales B Wuustwezel : 7,50 euros par part sociale.

(Pour rappel : le dividende pour toutes les sous-catégories de Parts sociales B est limité à 6 % par Part sociale B.)

Ce calcul est basé ponctuellement, pour toutes les sous-catégories de Parts sociales B, sur les résultats du parc éolien lié à cette sous-catégorie de Parts sociales B.

Il n'y a pas de frais d'exploitation d'Electrabel CoGreen à mettre directement à la charge d'un parc éolien particulier. Les frais généraux d'Electrabel CoGreen sont répartis sur l'ensemble des recettes en fonction de l'importance relative des investissements dans chaque parc éolien.

Le bilan total à la fin de l'année 2016 s'élève à 3.275.172,26 euros, avec des fonds propres de 3.103.098,65 euros.

2. Événements importants après la clôture de l'exercice

Après la clôture de l'exercice, aucun événement pertinent ou autre élément pouvant considérablement remettre en question la fiabilité des comptes annuels de l'exercice 2016 - hormis ceux qui seraient explicités ponctuellement dans le présent rapport annuel de gestion - n'a été déclaré.

3. Circonstances particulières susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société

La Société a conclu des contrats de prêts avec certaines sociétés d'exploitation ou de filiales, en particulier Electrabel - également pour les sociétés Greensky, Wind4Flanders Projects 1, Wind4Flanders Projects 2 et Wind4Flanders Projects 3 - et Electrabel Green Projects Flanders Wind Werkt Echt (EGPF WWE), dont le financement des réalisations de différents parcs éoliens au sein des sociétés opérationnelles mentionnées précédemment est mis en œuvre et/ou soutenu par la Société.



La réglementation, applicable aux opérations de l'entreprise des sociétés d'exploitation ou des filiales concernées, peut également avoir un impact - du moins indirectement - sur la situation financière et les résultats de la société. Dans ce cadre, l'évolution au niveau de la législation concernant les certificats verts et les autres mécanismes en matière de promotion d'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable - de même qu'au niveau de la réglementation relative au contexte réel des conditions dans lesquelles les réalisations de projet peuvent être exploitées (par exemple au niveau du raccordement au réseau et/ou de la capacité d'injection) - est un point d'attention important.

En la matière, l'application des dispositions contractuelles en vigueur pour les filiales susmentionnées en matière de fixation et/ou de modification du prix de vente à l'unité pour l'énergie électrique, produite par les éoliennes sur les sites des parcs éoliens, de même que le prix à l'unité par certificat vert acquis et mis en vente par les filiales respectives, est également particulièrement pertinente.

Par ailleurs, les conditions climatiques sont, de par leur nature, déterminantes pour les activités, qui sont déployées par les sociétés opérationnelles concernées, et pour les volumes de production, qui sont générés par les différents parcs éoliens, ce qui, du point de vue de la formation des résultats, se reflète également au sein de la Société.

À cet égard, il peut être remarqué que généralement, dans les différents parcs éoliens au cours de l'année 2016, une prestation remarquable en matière de production d'énergie éolienne a pu être mesurée en février 2016. Les 4 derniers mois de l'année 2016, et principalement novembre, ont connu un rendement en vent nettement plus faible qu'en 2015.

4. Activités sur le plan de la recherche et du développement

La Société n'exerce jusqu'à présent aucune activité propre sur le plan de la recherche et du développement.

5. Opérations spéciales

Comme déjà précisé dans le rapport précédent concernant l'exercice 2015, le « portefeuille » de la Société a pu être renforcé en 2016 par l'ouverture des souscriptions pour les candidats-coopérateurs intéressés par l'offre publique de souscription à l'émission de nouvelles Parts sociales B de la Société pour 6 parcs éoliens, le tout pour un total de 18 éoliennes dont la capacité de production globale s'élève à 50,7 MW. Le résultat de la clôture de la période de paiement (au 18 décembre 2016) a été converti par décision du Conseil d'administration de la Société en une augmentation de capital correspondante, pour laquelle - à la suite de la souscription et de la libération réalisées concernant les Parts sociales B, ceci pour un montant additionnel de 9139 parts sociales, - le capital de la Société a été augmenté de 1.142.375,00 euros.

En raison de cette augmentation de capital, le capital d'Electrabel CoGreen s'élève désormais à 3.083.375,00 euros, composé respectivement de 150 Parts sociales A et 24.517 Parts sociales B, toutes libérées et dont la valeur unitaire nominale est de 125,00 euros.

L'extension du « portefeuille » concerné comprend les parcs éoliens suivants :

- Parc éolien Olen (site Umicore/Aurubis) (Watertorenstraat), une réalisation de Wind4Flanders Projects 2 scrl, un partenariat entre Electrabel, et - via Wind4Flanders scrl - les associations de financement FIGGA, FINGEM, FINILEK et IKA de même que l'Intercommunale Bruxelloise de l'électricité (IBE) (13,8 MW, 4 éoliennes) : 241 actionnaires, pour un total de 583.000,00 euros ;
- Parc éolien Pathoekeweg (Bruges), une réalisation de Wind4Flanders Projects 2 scrl, un partenariat entre Electrabel, et - via Wind4Flanders scrl - les associations de financement FIGGA, FINGEM, FINILEK et IKA de même que l'Intercommunale Bruxelloise de l'électricité (IBE) (9,2 MW, 4 éoliennes) : 20 actionnaires, pour un total de 46.750,00 euros ;
- Parc éolien Ravenshout (Beringen/Tessenderlo), une réalisation de Wind4Flanders Projects 3 scrl, un partenariat entre Electrabel, et - via Wind4Flanders scrl - les associations de



financement FIGGA, FINGEM, FINILEK et IKA de même que l'Intercommunale Bruxelloise de l'électricité (IBE) (4,1 MW, 2 éoliennes) : 129 actionnaires, pour un total de 184.750,00 euros ;

- Parc éolien Sint-Pieters-Leeuw (site Nexans), une réalisation de Wind4Flanders Projects 2 scrl, un partenariat entre Electrabel, et - via Wind4Flanders scrl - les associations de financement FIGGA, FINGEM, FINILEK et IKA de même que l'Intercommunale Bruxelloise de l'électricité (IBE) (4 MW, 2 éoliennes) : 113 actionnaires, pour un total de 182.625,00 euros ;
- Parc éolien Wielsbeke (D'Hooie), une réalisation de Wind4Flanders Projects 3 scrl, un partenariat entre Electrabel, et - via Wind4Flanders scrl - les associations de financement FIGGA, FINGEM, FINILEK et IKA de même que l'Intercommunale Bruxelloise de l'électricité (IBE) (2,35 MW, 1 éolienne) : 62 actionnaires, pour un total de 90.750,00 euros ;
- Parc éolien Zelzate/Gent (site ArcelorMittal), une réalisation de Wind4Flanders Projects 3 scrl, un partenariat entre Electrabel, et - via Wind4Flanders scrl - les associations de financement FIGGA, FINGEM, FINILEK et IKA de même que l'Intercommunale Bruxelloise de l'électricité (IBE) (17,25 MW, 5 éoliennes) : 23 actionnaires, pour un total de 54.500,00 euros.

6. Données relatives à l'existence de succursales de la Société

Les administrateurs déclarent que la Société ne dispose d'aucune succursale, que ce soit en Belgique ou à l'étranger.

7. Opérations pertinentes relatives aux conditions de reconnaissance de la Société en tant que société coopérative

En 2016 également, des informations ont été données et des formations prodiguées de façon structurée aux (candidats) coopérants, en particulier via l'édition et la publication de la "Electrabel CoGreen - Newsletter" en janvier, mai et septembre 2016, laquelle se retrouve aussi in extenso sur le site web de la Société. D'un point de vue pratique, la newsletter de mai contenait également la convocation à proprement parler avec un renvoi à l'ensemble de la documentation relative à l'assemblée annuelle de la Société.

Les newsletters en question abordaient et abordent notamment les divers aspects environnementaux et de sécurité en lien avec l'exploitation des éoliennes.

Une attention spécifique a ainsi été apportée en 2016 aux phénomènes 'ombre portée' et 'arrêt dû au givre' (et détection de givre), avec à chaque fois une description et un rapport sur la façon dont s'opère une surveillance ciblée en la matière dans les parcs éoliens des sociétés d'exploitation opérationnelles susmentionnées.

Après traitement et clôture des points formellement à l'ordre du jour de l'assemblée annuelle 2016 s'est tenu - comme prévu chaque année - un exposé comprenant une présentation concrète sur un thème qui rejoint et établit un lien avec la construction et/ou l'exploitation et/ou la gestion d'éoliennes. Le thème abordé lors de la séance en question du 17 juin 2016 était celui de la sécurité et de l'environnement dans (le secteur de) l'énergie éolienne et a été présenté par le 'Manager Health, Safety and Environment' d'ENGIE/Electrabel ('Renewables Energies').

Pour ce qui est de l'explication vis-à-vis des associés concernant le retour financier concret, qui implique un investissement par le biais d'une part sociale au titre de coopérant dans la Société, un rapport ponctuel a été effectué à la fois via la newsletter Electrabel CoGreen et la publication des informations correspondantes sur le site web de la Société. La newsletter de septembre se fait ainsi l'écho des décisions prises (en juin) à propos du montant total mis à disposition pour le versement des dividendes et les dividendes réellement versés, en fonction des résultats de l'année précédente pour les parcs éoliens qui entrent en ligne de compte et en comparaison avec le rendement cible moyen tel que préétabli à la création de la Société.

Notamment par l'édition et la mise à disposition de dépliants, ainsi que par l'organisation dans les régions concernées de séances d'information destinées aux candidats coopérants intéressés par l'offre publique de souscription à l'émission de nouvelles parts sociales B courant 2016, les actions ciblées nécessaires ont été entreprises vis-à-vis des candidats coopérants afin de leur proposer une image concrète et réaliste des revenus financiers possibles d'une prise de participation dans la Société en qualité de coopérant.



8. Risques les plus importants et incertitudes et rapport spécifique quant à l'utilisation d'instruments financiers

Electrabel CoGreen est et reste, comme toute autre entreprise, sujette à certains risques et incertitudes, inhérents à la vie des entreprises.

Les risques d'exploitation usuels, propres au secteur de la production d'énergie éolienne en particulier et donc à la construction, à l'exploitation et à la gestion des parcs éoliens, sont, comme décrits sous le point 3 du présent rapport annuel, présents dans les différentes filiales et sociétés d'exploitation mentionnées plus haut, et font l'objet d'un suivi par la Société, en sa qualité de cofinancier - direct ou indirect - des parcs éoliens concernés, via les contrats de prêts conclus.

Le choix des instruments financiers utilisés, en particulier le financement fourni par la Société elle-même au profit - direct ou indirect - des sociétés opérationnelles susmentionnées cadrerait et cadre dans une politique financière-économique bien étudiée de la Société, dans laquelle l'analyse et l'évaluation correcte et la maîtrise stricte des risques possibles, en particulier concernant la fixation et le suivi de la (structure) rente-indemnité spécifique, font partie des priorités.

Electrabel CoGreen
27 avril 2017
Le Conseil d'administration



loco

Nico Priem
Président du Conseil d'administration



Mieke Sas
Administrateur



Rumold Lambrechts
Secrétaire du Conseil d'administration

Joris Meerschaert
Administrateur



Anthony Thomas
Administrateur



Ann Naessens
Administrateur



Guy Van Rysseghem
Administrateur



